Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260504-D2026050407-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 27 avril 2026. Date d'affichage : 27 avril 2026.
L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme DELESNE Elodie, M. GORON Eric, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme RABOLION-LERAY Karine, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENTS EXCUSES : M. AFCHAIN Yves donnant pouvoir à Mme GUELET Maude., Mme SAMSON Maryline donnant pouvoir à Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. BOUTET Frédéric donnant pouvoir à M. RAMBERT Bruno, M. BRIVOT Emmanuel donnant pouvoir à M. DUMAS Georges. Secrétaire de séance : Mme TREMORIN BLAIRE Aurore.

DELIBERATION n° 2026-05-04-07 : Accompagnement à la recherche d'un médecin généraliste – autorisation d'effectuer les démarches et de signer le devis correspondant

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de solliciter un cabinet pour l'aide à la recherche de médecins.
Les travaux du cabinet médical devraient être terminés en décembre 2026 et les abords en avril 2027.
Le cabinet médical pourra accueillir trois médecins généralistes.

M. le Maire propose de solliciter des devis auprès de plusieurs cabinets pour un accompagnement à la recherche de médecins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches pour la recherche d'un médecin généraliste ;
- autorise M. le Maire à signer le devis et tout acte utile avec le cabinet retenu.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 06/05/2026